

# Convention collective du SCCC-UQO 2022-2025



Les faits saillants



## SCCC-UQO EN NÉGO

### **Comité exécutif**

Marie-Josée Bourget (présidente)

Luce Gilbert (vice-présidente à la Convention collective)

Nicolas Harvey (vice-président aux communications)

Catherine Béland (secrétaire générale)

Jean-Yves Girard (trésorier)

### **Comité de négociation**

Marie-Josée Bourget

Luce Gilbert

Suzanne Martin

Marc Aubé

Sébastien Boisvert (conseiller)

### **Employée de bureau**

Nicole Boisvert

### **Rédaction de cette brochure**

Marie-Josée Bourget (textes)

Luce Gilbert (textes)

Nicolas Harvey (textes et graphisme)

### **Comité de mobilisation**

Marie-Josée Bourget

Nicolas Harvey

Caroline Gagnon

Sylvain Deschênes

Pierre-Olivier Émond

Rosaura Guzman Clunes

Martine Tremblay

Yvan Perrier

Pascal Sergent

Otilia Puiggros

Marlyne Harpin (conseillère)

# Table des matières

Mot de la présidente .....	5
Attribution des cours.....	6
Supervision des stages en éducation.....	7
EQE.....	9
Appréciation des enseignements.....	11
Recherche.....	13
Collégialité et autonomie professionnelle.....	13
Formation à distance.....	15
Reconnaissance syndicale.....	17
Clauses monétaires.....	18

## Crédit images

Myriam Bérubé : pages 1, 4, 8, 10, 12 et 14.

Myriam Roy : page 2.

Martin Robert : page 5.

Rosaura Guzman Clunes : page 16.



La  
GRÈVE des  
TV

UQO

2003



## Mot de la présidente

Pour cette huitième négociation, sans contredit, le crescendo négociation et actions a été à son apogée. Au cours des quinze derniers mois, les membres du Comité de négociation, du Comité exécutif, du Comité de mobilisation ont travaillé de concert pour la réussite de cette négociation. L'appui de plusieurs personnes salariées ou élues de la CSN, de la FNEEQ et des conseils centraux (CCSNL et CCSNO) a assurément contribué à son succès.

Mes remerciements les plus sincères vont à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette négociation. Recevez ces remerciements comme personnels. Soyez toutes et tous présents à la prochaine performance du SCCC-UQO qui commencera dans moins de deux ans!

Marie-Josée Bourget

# Attribution des cours

Des changements majeurs concernent le processus d'attribution des charges de cours. Désormais, au premier tour d'attribution des cours à l'affichage régulier, deux cours seront attribués aux personnes qui ont demandé plus d'une charge. Cette pratique aura pour conséquence de stabiliser l'emploi tout en permettant de bâtir un horaire plus cohérent. Pour résumer :

- Premier tour, deux charges de cours
- Deuxième tour et tours subséquents, une charge de cours

Mentionnons que ces affichages ultérieurs se feront à date fixe. Ils se feront toutes les deux semaines le lundi ou le jour suivant si le lundi est férié, et ce, jusqu'à trois semaines avant le trimestre. Plus près du trimestre, les délais d'affichage, d'attribution et d'acceptation seront n'importe quel jour et de deux jours ou moins.

La clause réserve est fixée à 6,5 % pour l'ensemble de l'UQO. Ainsi, l'Université peut attribuer ces cours à des personnes qui ne sont pas sur les listes de pointage et qui correspondent à l'une de ces catégories : personne détenant une expertise exceptionnelle, étudiante ou étudiant inscrits aux cycles supérieurs, professeure ou professeur à la retraite, cadre de l'université. Désormais, les professeures et les professeurs retraités ne pourront plus donner de cours au trimestre d'été, trimestre où il y en a déjà peu. Par conséquent, plus de charges de cours seront disponibles pour nos membres l'été.

# Supervisions de stages en sciences de l'éducation (projet pilote)

L'affichage se fera désormais au tout début du trimestre. Les groupes seront alors connus ainsi que les écoles. Tout comme l'affichage régulier, cet affichage qui comportera une attribution régulière dite spéciale permettra d'obtenir deux groupes-stages au premier tour d'attribution et un groupe-stage par tour subséquent. Un groupe-stage peut inclure des stagiaires de plus d'un stage. Il sera possible d'enseigner à la ou au même stagiaire, mais il faut que les deux stages ne soient pas consécutifs. Ce pourrait être pour les stages 1 et 3 ou 2 et 4, par exemple.

Voici le fonctionnement de cet affichage :

Affichage de deux jours commençant le premier jour du trimestre :

- Écoles (adresses)
- Nombre de stagiaires ou nom des stagiaires par école

Le formulaire permettra d'indiquer le nombre de stagiaires voulu et de répéter le même code de cours pour obtenir plus d'une charge de ce cours.



# EQE

Il sera dorénavant plus difficile d'engager une nouvelle personne chargée de cours qui ne respecte pas les exigences de qualification pour l'enseignement (EQE). Ainsi, avant de recruter quelqu'un à l'extérieur du bassin qui n'a pas les EQE, le Département devra s'assurer qu'aucune personne en lien d'emploi n'est pas en mesure de donner le cours même si elle ne remplit pas entièrement les conditions de l'EQE.

Les demandes d'EQE pourront être faites en tout temps, mais il y aura des périodes où elles ne seront pas traitées par le département :

- pendant les périodes d'affichage régulier
- du 1<sup>er</sup> juin au 21 août

Les règles entourant les comités de sélection, où est représenté le Syndicat, seront resserrées. Ainsi, il ne sera plus possible d'embaucher une nouvelle personne sans comité de sélection à plus de cinq (5) jours ouvrables du début du trimestre.

Par ailleurs, la clause permettant de retirer les EQE des cours jamais enseignés après 6 ans n'existe plus. Bref, les EQE n'ont plus de date de péremption.

Enfin, il sera possible de devenir bisite (Gatineau et Saint-Jérôme) après avoir enseigné deux fois dans le deuxième site à l'intérieur d'une période de dix (10) trimestres, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Ce sera de la responsabilité de la personne chargée de cours d'aviser le Doyen de la gestion académique pour qu'il lui octroie son nouveau statut de bisite.

Veillez noter que la politique des EQE sera révisée et que le Syndicat sera présent pour s'assurer qu'elle soit juste et équitable.



oh oh oh!!

UQO

Campus  
Alexandre-  
TACHÉ.

SCCC-UQO

AA  
20

# Appréciation des enseignements et traitement des plaintes

Désormais, les étudiantes et les étudiants « n'évalueront » plus les enseignements. Le processus sera plutôt appelé « appréciation ». Au-delà du changement de nom, certains irritants seront retirés. Par exemple, si un module juge une évaluation insatisfaisante, le directeur du Département aura l'autonomie nécessaire afin d'infirmier cette décision s'il le juge opportun. De plus, les cours obtenus à moins de dix (10) jours ouvrables du début du trimestre ne pourront plus être considérés insatisfaisants.

Par ailleurs, le Comité qui évaluera les plaintes aura accès à l'ensemble des documents. De plus, c'est à ce comité que revient la tâche de rédiger le résumé de la plainte qui sera transmis à la personne chargée de cours visée. Ces nouvelles pratiques amèneront plus de transparence dans le processus.



SCCC-UQO

CSN

AG  
2022

# Recherche

Les chargées et chargés de cours seront invités à participer aux présentations entourant la nomination d'une nouvelle doyenne ou d'un nouveau doyen de la recherche et de la création.

Par ailleurs, un budget de trente mille dollars (30 000 \$) est réservé à même les sommes du budget d'intégration pour la recherche et la création.

Pour pouvoir faire une demande en lien avec ce budget, la personne chargée de cours doit être titulaire d'un doctorat (PhD) et son projet doit s'inscrire dans le cadre d'un projet de recherche subventionné et soutenu par une professeure ou un professeur de l'UQO.

## Collégialité et autonomie professionnelle

Une nouvelle instance, le Forum départemental, sera convoquée deux fois par année. Deux personnes chargées de cours y siégeront obligatoirement dans chacun des départements.

Une personne sera également nommée substitut pour siéger au Conseil d'administration en cas d'absence de notre personne représentante. Cette personne substitut sera observatrice.

De plus, une lettre d'entente prévoit qu'un comité se penchera sur la faisabilité d'un nouveau programme de soutien par les pairs. Si le comité décrète que ce projet est viable, une somme sera retenue du fonds d'intégration pour qu'il se concrétise.



AG  
2023

# Formation à distance

L'Université nous a annoncé qu'elle ne souhaitait pas développer des cours autoportants. Ainsi, la formation à distance que nous connaissons, en l'occurrence les cours en non-présentiel, continueront d'être la norme. Cependant, une clause prévoit que l'offre d'un nouveau type de cours doit faire l'objet d'une entente entre le SCCC-UQO et l'UQO.

Pour tout groupe-cours de premier cycle de 61 étudiantes et étudiants et plus et pour tout groupe-cours de second cycle de 33 étudiantes et étudiants et plus enseigné en modalité non-présentiel, 30 heures d'assistantat d'enseignement ou, le cas échéant, d'heures d'auxiliaire d'enseignement sera offert à la personne chargée de cours visée.

## **L'élaboration d'un cahier de négociation : un processus démocratique**

La négociation d'une convention collective est un processus complexe. Les membres du SCCC-UQO ont été consultés à plusieurs reprises :

- Entre le 25 mai et le 16 juin 2021, nous avons organisé 16 rencontres départementales.
- Deux sondages ont été diffusés auprès de nos membres de juin à septembre 2021, l'un pour connaître les caractéristiques des membres et l'autre, leurs opinions sur les enjeux de négociation.
- Une Assemblée générale a été organisée le 21 novembre 2021 pour approuver les axes de négociation.

**«Je veux un meilleur accès à la retraite.»**

Pascal Sergent, chargé de cours en sciences administratives

**SCCC-UQO EN NÉGO**

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

**«Je veux que mes activités de recherche soient reconnues.»**

Otilia Paugros, chargée de cours en sciences sociales

**SCCC-UQO EN NÉGO**

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

**«Je veux une meilleure stabilité d'emploi.»**

Caroline Gagan, chargée de cours en travail social et sciences sociales

**SCCC-UQO EN NÉGO**

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

**«Je veux contribuer à la vie départementale.»**

Pierre-Olivier Émond, chargé de cours en sciences naturelles

**SCCC-UQO EN NÉGO**

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

**«Je veux une rémunération correspondante à mon expertise.»**

Sylvain Deschênes, chargé de cours en psychopédagogie

**SCCC-UQO EN NÉGO**

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

**«Je veux une meilleure conciliation travail-famille.»**

Catherine Béland, chargée de cours en psychopédagogie

**SCCC-UQO EN NÉGO**

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Outaouais

# Reconnaissance syndicale

La clause concernant la sous-traitance a été améliorée. Voici le nouvel alinéa de la clause 3.2 :

« Sous réserve des dispositions de la Convention collective des professeures et des ententes entre les parties, que ce soit par sous-traitance ou de toute autre façon et pour quelque raison que ce soit, aucune personne ou personne morale autre qu'une personne salariée de l'unité d'accréditation ne peut dispenser des activités d'enseignement créditées et couvertes par un emploi de l'unité d'accréditation. Les parties, par entente écrite, peuvent déroger au présent article en cas de situations exceptionnelles. »

Selon une lettre d'entente, la négociation de la prochaine convention collective débutera quatre mois avant l'échéance, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2025. De plus, une sixième charge de cours sera offerte en libération au Syndicat pour chacun des trimestres que durera cette négociation. Cette nouvelle libération permettra de libérer davantage les membres du Comité exécutif qui voient leur charge de travail augmenter substantiellement pendant la négociation.

# Clauses monétaires

Les budgets d'intégration et de perfectionnement connaîtront une hausse d'environ 4 % par an. Pour l'intégration, les sommes sont réparties comme suit :

2022/2023 – 125 000 \$

2023/2024 – 130 000 \$

2024/2025 – 135 000 \$

2025/2026 – 140 000 \$

Quant au perfectionnement, les sommes sont les suivantes :

2022/2023 – 210 000 \$

2023/2024 – 220 000 \$

2023/2024 – 230 000 \$

2024/2025 – 240 000 \$

Par ailleurs, une charge de cours annulée après le début du trimestre amènera une indemnité de 20 % plutôt que 12 % avant le début du trimestre. Une indemnité de 12 % devrait être accordée si le cours change de modalité (passant, par exemple, de présentiel à non-présentiel).

Il sera désormais plus facile de se qualifier pour la prime de départ à la retraite. La personne désireuse de s'en prévaloir devra être âgée entre 60 et 69 ans (anciennement 67 ans) et avoir cumulé 90 points d'ancienneté (anciennement 100).

Le départ à la retraite progressive sera maintenant reconnu par l'UQO. Ainsi, une personne pourra diminuer le nombre de cours donnés par année afin de toucher une partie de sa pension du régime de retraite de l'Université du Québec.

En ce qui concerne les montants pour fourniture, la liste qui était admissible pendant pandémie, qui incluait notamment du matériel informatique, sera reconduite. De plus, le montant passera de 70 \$ à 75 \$ par cours de trois crédits.

Enfin, les salaires augmenteront en fonction des augmentations obtenues par les fonctionnaires de l'État québécois (PSG). Toutefois, des seuils minimums ont été fixés :

2022 : Les PSG ou 3 %, c'est-à-dire 10 806 \$ pour une charge de cours de trois crédits

2023 : Les PSG ou 3 %

2024 : Les PSG ou 2,5 %

2025 : Les PSG ou 2 %

**La négociation de la huitième Convention collective du SCCC-UQO s'est déroulée de janvier 2022 à mars 2023. Elle a été marquée par un vote de grève générale illimitée à 93 % le 28 février 2023. Une entente de principe est survenue le lendemain et a été entérinée par l'Assemblée générale.**

**Ce document synthétise les principales modifications adoptées à la Convention collective. De plus, elle rassemble plusieurs images de mobilisation.**



**www.sccc-uqo.ca  
accueil@sccc-uqo.ca  
819 773-1692  
1 800 567-1283, poste 1692**

**Twitter : @sccc\_uqo  
Facebook : @scccuqo  
Instagram : @sccc\_uqo**